



Déclarations et Discours

No 84/14

L'APARTHEID, VIOLATION DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE

Déclaration de M. Stephen Lewis, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations unies, à la trente-neuvième session de l'assemblée générale des Nations unies, New York, le 20 novembre 1984.

Il ne me paraît pas excessif d'affirmer que, parmi tous les problèmes que notre organisation doit affronter, celui de l'*apartheid* est le plus difficile à régler. Ce problème dépasse le simple cadre politique, et ses répercussions tant économiques que sociales font, à juste titre, l'objet de débats au sein des commissions de l'assemblée générale. Le gouvernement canadien a condamné, et il continuera de condamner, avec toute la force morale qui l'anime, la politique et la pratique de l'*apartheid*, qu'il considère comme une violation indéfendable des droits fondamentaux de l'homme. La modification de cette politique est à la fois indispensable et inéluctable. Il nous incombe, aujourd'hui, de déterminer les moyens par lesquels le système répugnant de l'*apartheid* pourra être éliminé à jamais.

Force m'est de reconnaître que le racisme existe en de nombreux endroits de ce monde bien imparfait. Toutefois, ce n'est qu'en Afrique du Sud qu'il est consacré par la loi. Ce n'est qu'en Afrique du Sud que le gouvernement a pour politique de diviser la population en fonction de critères raciaux. Ce n'est qu'en Afrique du Sud que la ségrégation raciale est mise en œuvre avec l'appui massif de l'ensemble des institutions gouvernementales. Ce n'est qu'en Afrique du Sud que le racisme est étendu à toutes les sphères de l'activité humaine, qu'elle soit d'ordre social, économique ou politique. Ce n'est qu'en Afrique du Sud qu'on parque des gens dans des zones isolées, souvent pauvres et arides, loin de tout lieu où ils auraient la possibilité d'exercer une activité rémunératrice. En d'autres termes, ce n'est qu'en Afrique du Sud que l'État bafoue les valeurs humaines en fonction d'un seul critère : la couleur.

Quelles sont les conséquences de la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud? Essentiellement, elle a condamné la grande majorité de la population à la pauvreté, sur les plans matériel et intellectuel, voire sur le plan spirituel. Quoi qu'en disent les défenseurs de ce système, on ne saurait justifier l'*apartheid* en le qualifiant de système de développement qui, tout en séparant des collectivités, préserve l'égalité des chances. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les statistiques du gouvernement sud-africain lui-même au sujet des dépenses *per capita* dans le domaine de l'éducation ou à propos de la répartition des terres arables dans les soi-disant « foyers nationaux ».

Mais, bien évidemment, ce ne sont pas, tant s'en faut, les seules conséquences. (En outre, l'*apartheid* sape les valeurs auxquelles les Sud-Africains de race blanche sont le plus attachés, à savoir la démocratie et la liberté d'expression dont ils jouissent au sein de leur propre communauté. Pourquoi en est-il ainsi? Parce que l'inégalité suscite la colère. La colère engendre l'agitation. L'agitation dégénère en violence. La violence engendre la violence et la répression. La répression suppose que la police soit investie de pouvoirs étendus, que l'État contrôle les déplacements et les réunions de personnes; elle entraîne, de plus en plus, l'intervention des forces armées. C'est ainsi que le cycle de l'inégalité, de la colère et de